

*Compte rendu de la cour princière du 24 octobre 315
Tel que noté par Balzème Desfontes*

Présents :

Prince – Élémas IV

Gardien du Pacte et scribe – Balzème Desfontes

Préfet Militaire – Ulrich Aerann

Préfet Commercial – Filipe Delorme

Préfet Diplomatique – Armand Dessaulés

Préfet Religieux – Raoul der Vaast (en remplacement)

Bailli des Campagnes – Théodor d'Auteuil

Capitaine du Bataillon sacré – Nathaniel Lancerte

Note :

Nous vous épargnons le détail des demandes elles-mêmes et les tergiversations du conseil princier. Seules sont énoncées ici les décisions officielles de la Couronne.

Décisions du conseil princier

I. Décisions du domaine militaire.

- a) À la demande de la Garde forestière de Corrèse, la Couronne a décidé de ne pas lancer d'attaque militaire sur la Reine-Mendiant Dignité et ses installations à Casteval. Les risques de dégénérescence du conflit en guerre civile étant trop élevés, ce sera le préfet diplomatique Armand Dessaulés qui veillera une ultime fois à tenter d'intégrer les Désirants dans la paix du prince et s'assurera que ceux-ci acceptent la parole du Roi-Prophète et le royaume qu'il a fondé. Toutefois, les seigneurs ébénois demeurent seuls maîtres de leurs fiefs et la Couronne laisse ces derniers y appliquer leurs lois à leur guise.*
- b) À la demande de Zeryab Nazem, la Couronne octroiera 5 faveurs afin de mener un assaut sur les quartiers généraux des Écores. Messire Nazem trouvera par lui-même les volontaires et remettra leurs noms à la Couronne qui annulera ensuite les faveurs dues.*

II. Décisions du domaine diplomatique

- a) Il fut décidé par la Couronne que messire Zeryab Nazem devrait impérativement aller à la rencontre des émissaires ardarosiens afin de justifier les récentes mises à mort d'Ardarosiens travaillant au sein de la compagnie de la Salamandre, organisation dirigée par Samir Nazem. Il fut suggéré de tenir la rencontre sur l'île de Corail afin d'éviter les risques inutiles liés aux tensions exacerbées entre le royaume d'Ébène et la Ligue d'Ardaros. Dans l'éventualité où messire Nazem échouerait à apaiser les seigneurs ardarosiens, celui-ci sera tenu comme seul responsable du déclenchement d'un conflit ouvert.*

III. Décisions du domaine commercial.

- a) Suite à plusieurs doléances soumise au conseil princier, la situation de la douane de la Marine de Carrassin fut clarifiée. Il fut rappelé que celle-ci n'a jamais agi au nom de la Couronne en*

taxant les routes commerciales étrangères lors des récentes semaines. Aucune taxe globale sur les liens commerciaux avec l'étranger ne fut votée par le conseil princier et, en ce sens, nul n'était légitime de procéder à des inspections au nom de la Couronne. Il fut vivement conseillé à messire Ishem Asthefi de s'entendre à l'amiable avec les individus touchés par les récentes taxes afin d'éviter des accusations de dol d'autorité.

- b) Il fut rappelé que seule une taxe sur l'importation de soufre (1 carat) et de poudre à canon (2 carats) en provenance de l'étranger devait être imposée.*
- c) Il fut rappelé que les détenteurs de routes commerciales vers l'étranger devaient se déclarer publiquement afin d'éviter des accusations de contrebande. Jusqu'à présent, quatre routes commerciales vers l'étranger purent être recensées :
 - a. Vers le Silud : Établie sur l'île d'Ivoire, Marco Volpino et ses parents.*
 - b. Vers le Firmor : Établie sur l'île de Marbellos, le conglomérat de Marbellos d'Ishem Asthefi*
 - c. Vers le Vinderrhin : Aucune, mais la Guilde des Francs Marchands exploite les mers du nord.*
 - d. Vers Ardaros : Établie sur l'île de Corail, la douane princière dirigée par Rhéa de Corail, Hestia de Corail, Richard de Grise, Isik Aerann, Augustine Bazin et Pierre Antoine Roquebrune.**
- d) Filipe Delorme a remis au conseil princier la somme de 80 carats qu'il avait placée dans l'une des banques du royaume. De cette somme, 18 carats sont des profits réalisés sur les intérêts et 1 carat de l'exploitation de soufre.*

IV. Décisions du domaine des campagnes.

- a) À la demande de la Guilde des Francs marchands, il fut décidé de financer la construction de la route de Fel à la hauteur de 18 carats. Toutefois, pour obtenir davantage de financement, la Guilde des Francs marchands devra démontrer que la route de Fel profitera à une grande proportion du royaume et devra changer le nom de la route pour « La Route d'Ébène ».*

V. Décisions du domaine religieux.

Aucune doléance ne fut soumise au préfet religieux lors de l'actuelle réception. Dès lors, le temps de discussion voué aux affaires religieuses fut utilisé pour la résolution des autres affaires de la Couronne.

VI. Justice

- a) Filipe Delorme fut lavé des accusations contre lui dans le cadre du meurtre de Hëllgarde Osberth, proche d'Adolf Aerann. Il fut établi que celui-ci, bien que conscient qu'une tentative d'assassinat allait avoir lieu, n'a ni participé à celle-ci, ni donné son approbation à celle-ci. De plus, pour sa collaboration avec la Couronne dès les premiers interrogatoires, aucune sanction ne lui sera imposée. Toutefois, il lui sera demandé de faire amende honorable auprès d'Adolf Aerann et de lui présenter ses excuses pour ne pas l'avoir informé de la situation préalablement.*
- b) Il fut établi que, à l'initiative de Marcus de Hauteterre et avec l'approbation de Jeremiah Delorme, Eugénie Delorme, Bartholomeo Lobillard et Aurelius Souard l'assassinat avait été*

commandité. Comme sanctions, Marcus de Hauteterre sera emprisonné pour une durée indéterminée dans les geôles de Pélidor et ne pourra en sortir que sous l'approbation de la Couronne. Quant aux collaborateurs, ceux-ci seront mis à l'amende de 20 carats chacun.

Vingt-troisième jour d'octobre,
Trois cent quinzième année de l'ère royale
Cité d'Or

Honorables conseillers,

En tant que scribe officielle du conseil princier, je vous remets par la présente le bilan financier ratifié du trésor ébénais tel que comptabilisé par le préfet des Quartiers Sud, messire Filipe d'Abhor.

Trésor total

En date du vingt-trois octobre 315

Revenus commerciaux : 25 carats (+0)
Impôts des campagnes : 55 carats (+0)
Taxes des pèlerins : 45 carats (+0)
Amende et procès : 25 carats (+25)
Remise capital et intérêt sur prêt à la Hanse de Goudheren : 61 carats (+61)
Solde antérieur : 40 carats

Total du trésor: 251 carats

Le trésor au jour du vingt-trois octobre 315 se distingue des prévisions rédigées en septembre 315 de par la remise du placement effectué par le préfet commercial Filipe Delorme dans la banque de la Hanse de Goudheren. De plus, suite à sa condamnation, Rafaëlo Souard a remis 25 carats qui furent déposés dans le trésor princier.

Dépenses

Prévisions jusqu'au 5 décembre 315

Bataillon sacré et Protectors de l'île d'Or : 25 carats (+5)
Hébergement des pèlerins : 15 carats (+0)
Entretien des docks : 20 carats (+0)
Entretien du palais et des Neufs Jardins : 20 carats (+0)
Demandes ponctuelles des campagnes : 25 carats (+0)
Emprunt du préfet commercial : 63 carats (+2)
Mécénat du prince : 8 carats (+8)

Total des dépenses : 176 carats

La création d'une nouvelle force de protection de l'île d'Or (400 soldats entraînés grâce aux ressources du royaume et aux fabreurs princières utilisées) entraîne désormais un coût récurrent de 5 carats supplémentaires par mois. Toutefois, cette force assurera la sécurité du fief princier de manière plus fiable et durable que le faisait la Milice d'Ambroise. De plus, le préfet commercial a effectué un placement de 63 carats dans la banque de la Marine de Carrassin pour fins de fructification. Enfin, le prince a investi personnellement 8 carats dans certains projets –celui d'école de Pénélope de Barbarag et la gestion des procès- qui lui furent soumis lors de la réception de septembre.

Fond d'urgence

En date du vingt-trois octobre 315

Total du trésor : 251 carats

Total des dépenses : 176 carats

Trésor disponible pour le fond d'urgence : 75 carats

Le conseil princier dispose d'une somme de 75 carats à investir -ou à conserver- jusqu'au 5 décembre 315.

Balzème Desfontes
Scribe du palais d'Or

